AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1956
FR0013176526-FS0941

3 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2026, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 octobre 2026, le seuil de 5% du capital de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 11 979 860 actions VALEO[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors et sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 51 272 ADR VALEO (représentant 25 636 actions VALEO), (ii) 4 005 907 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèces, (iii) 1 112 794 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 16 642 actions VALEO détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 342 067 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 245 607 624 actions représentant 276 890 811 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.